

vois qu'elle préoccupe aussi nos cousins français d'outre mer.

Un instituteur, M. Devienne, vient de la traiter en quelques lignes et, de plus, avec le grand mérite d'indiquer un remède à essayer.

Je lui laisse la parole :

" Certes, la plus noble comme le plus utile des professions est celle du brave cultivateur. Dans nos villages tous nos efforts doivent tendre à conserver au sol des travailleurs robustes et éclairés. Il est temps, en effet, de réagir avec énergie contre cette sorte de mirage qui attire vers les villes les habitants de nos campagnes. Ne nous laissons pas de montrer à nos écoliers combien la vie paisible et fortifiante des champs est préférable à la vie fiévreuse et énervante des grandes cités ; prouvons leur que c'est par le travail intelligent, l'ordre et l'économie qu'on arrive à l'aisance et surtout au bonheur ; décidons-les enfin à suivre la carrière modeste et laborieuse de leurs parents, à cultiver la terre qu'ont fécondée leurs aïeux.

" Mais, à notre avis, le meilleur moyen de faire aimer les champs aux enfants de nos villages et de les retenir au foyer paternel, c'est d'étudier avec eux leur futur métier, c'est de leur donner un bon enseignement agricole ; plus ils connaîtront la terre, plus ils l'aimeront, car on s'attache de préférence à ce que l'on connaît bien.

" Habitons-les donc à regarder autour d'eux ; profitons des faits de chaque jour pour les initier à la vie pratique ; visitons avec eux les champs et les fermes ; faisons des expériences et raisonnons toutes nos opérations.

" En résumé, donnons à nos jeunes gens toutes les notions qui pourront rendre leur travail moins pénible, plus intéressant et plus rémunérateur ; saisissons toutes les occasions favorables pour faire d'eux des cultivateurs intelligents et observateurs, exempts de préjugés, mais prudents, laborieux et économes.

" Il est clair que pour obtenir un semblable résultat nous devons accorder à l'agriculture la place qu'elle mérite dans nos programmes et dans notre emploi du temps. C'est d'ailleurs à elle que tout notre enseignement scientifique doit s'appliquer. Et comme les matières les plus utiles sont souvent négligées si elles ne reçoivent la sanction des examens, nous demandons que tout candidat ou certificat d'études primaires soit obligé de faire une composition d'agriculture."

Certes, on jurerait que ces lignes ont été écrites pour le Canada, tant les conseils qu'elles renferment pourraient s'appliquer à notre pays et je crois que nos gouvernants qui reçoivent le MONDE ILLUSTRE, et ils doivent tous le recevoir et surtout le lire, feront bien d'étudier cette question.

Le mal est que nombre de nos instituteurs suivent trop la routine, l'ornière, sans avoir assez d'initiative.

* * * Puisque je parle d'institutions, le passage suivant, extrait d'un journal allemand, porte en lui-même son enseignement :

" *Suicides d'écoliers à Berlin.*—Il résulte de la statistique d'enfants à Berlin que dans le cours de l'année 1890 : *soixante deux* enfants, savoir 45 garçons et 15 filles se sont donné la mort dans cette ville.

" Sur ce nombre, 25 avaient accompli leur quinzième année, 14 étaient âgés de quatorze ans, 9 de treize ans, 7 de douze ans et un n'avait pas encore sept ans. Dans la plupart des cas, la cause du suicide est restée inconnue ; pour quelques-uns, on a eu des raisons de croire qu'il fallait l'attribuer à un excès de sévérité de la part des parents ou des instituteurs."

Je n'ai jamais admis—quoiqu'en pensent mes adversaires sur ce point—qu'un instituteur ait, moralement sinon légalement, le droit de frapper un élève, même du bout des doigts et je soutiendrai jusqu'à mon dernier soupir que toute correction corporelle infligée à un collégien est un outrage qui ne produit rien de bon.

Je m'attends bien à être attaqué sur ce point, mais comme je sais que j'ai raison, cela ne me fera ni chaud, ni froid.

Je n'ai reçu qu'une gifle de la main d'un pion, dans ma vie,—il se nommait Raoul—et bien qu'il

soit mort trois jours plus tard, je me demande parfois encore si je ne lui en veux pas un peu.

Non, je lui ai pardonné, mais quand ce souvenir me revient, la colère me bouleverse encore le cerveau.

C'est tout ce que m'a produit ce châtement im-
mérité.

Raoul fut chassé du collège le jour même, car il était expressément défendu de frapper un élève, et, comme je vous le disais, trois jours après on le trouva mort dans sa chambre, à côté de deux ou trois bouteilles de cognac.

Je souhaite que Dieu ait eu pitié de son âme !

Lein Lédien



SIR ANTOINE-AIMÉ DORION



'EST au milieu du plus profond silence, de l'émotion la plus complète et du recueillement le plus sincère que l'honorable juge en chef Francis Johnson annonçait, du haut du Banc que Sir Antoine-Aimé Dorion, juge en chef de la Cour d'appel du District de Montréal, venait de succomber aux immenses labeurs d'une vie exemplaire de dévouement et de sacrifices.

De l'éloge suprême qu'adressait au regretté défunt l'éminent collaborateur de ses travaux judiciaires, nous n'avons retenu qu'un mot, un cri du cœur, qui emprunte une haute valeur à la solennité de la circonstance et à l'éminence du magistrat qui l'a prononcé.

" Avant tout, il était juste," disait l'honorable juge Johnson en terminant les quelques paroles que lui dictait son amitié et que lui permettait sa profonde émotion. Plus beau témoignage fut-il jamais rendu à un homme public après soixante ans de vie de luttés politiques, de travaux administratifs et de direction judiciaire ? Plus bel éloge fut-il jamais prononcé d'une bouche plus autorisée ?

D'autres morts ont pu avoir une fin plus illustre, aucun n'aura jamais eu un panégyrique plus simple, plus digne.

Le temps est mal venu en présence d'une tombe ouverte pour tracer un portrait du grand patriote qui vient de disparaître.

" *De mortuis nisi bonum nihil,*" n'est sûrement pas la parole sage qui arrête aujourd'hui notre plume ; si nous avions une hésitation elle ne pourrait prévenir que d'une crainte bien légitime de ne pas dire assez de bien ou de ne pas le dire assez bien.

Et pourtant, nous ne pouvons pas si humble que puisse être l'effort que nous tentons, nous empêcher de laisser tomber de notre plume quelques traits familiers, quelques dates ignorées ou oubliées qui graveront pour toujours dans l'esprit de la population qui burineront dans les cerveaux les traits et la silhouette du grand homme qui vient de s'éteindre.

Nous l'avons tous vu, les jeunes de la génération, ce vénérable vieillard qui, à la veille de chaque terme de la cour criminelle ou de la cour d'Appel, arrivait modestement au palais à l'heure fixée pour l'ouverture des cours ; son messenger le suivait avec un sac rempli de livres de droit et sans bruit il pénétrait dans ce temple dont il était le souverain maître, où il représentait au premier rang la justice des hommes.

La foule, les passants, les indifférents mêmes se découvraient avec respect devant ce vénérable

vieillard qui personnifiait tout une époque, qui symbolisait tout un principe et qui avait porté sur ses épaules maintenant affaiblies toutes les destinées d'un parti grand et puissant.

En lui, il avait incarné tout ce que le sentiment politique peut contenir de véhémentes convictions, d'ardeurs belliqueuses, et maintenant il venait tenir entre tous une balance égale, entendre la plainte du faible et la défense du fort et peser également entre l'un et l'autre suivant sa conscience, sa conviction et sa science, car " avant tout il était juste".

Elle était bien profonde la confiance du peuple et de la foule dans sir A. A. Dorion, le juge en chef comme tout le monde l'appelait. Sa présence sur le banc était un soulagement à la fois pour le prévenu et pour l'accusateur, elle était un gage de justice, d'impartialité et de savoir :

La mort de sir A. A. Dorion laisse au Palais un vide douloureux, une place bien difficile à remplir, mais il est encore dans le cœur de notre population, de la partie saine et patriotique de notre bon peuple, un souvenir non moins ineffaçable que ravive ce triste événement, un deuil que ne peuvent consoler les plus grands éloges. Ce deuil c'est celui du parti libéral privé d'une de ses plus importantes figures.

Sir Antoine-Aimé Dorion était né le 17 janvier 1818, à Ste-Anne de la Pérade. Son père représentait le comté de Champlain à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et son grand père, Pierre Bureau, avait été membre de la même Chambre. Ses études se firent au collège de Nicolet, et il entra au Barreau en 1842 ; en 1863, il était nommé Conseil de la Reine, et créé chevalier en 1877. Il fut élu au Parlement du Canada pour la cité de Montréal en 1854 et siégea jusqu'en 1861 ; défait à cette date, il se présenta pour le comté d'Hochelaga et fut élu ; il représenta ce comté jusqu'à l'Union, et après l'Union jusqu'en 1872, où il fut élu pour Napierville.

En 1858, il entra au Conseil Exécutif, dont il ne fit partie que deux jours, lors du fameux *double kuffle*. En 1862, il fut nommé Secrétaire-Provincial ; Procureur-Général pour le Bas-Canada de mai 1863 à mars 1864.

Lors de l'avènement du gouvernement Mackenzie, il fut nommé ministre de la justice de novembre 1873 au premier juillet 1874, date de son élévation au poste de juge en chef.

Cet homme bon est mort comme il avait vécu, modeste et simple, en paix avec les hommes et avec son Dieu.

On assure que ses dernières paroles ont été pour donner quelques conseils à son petit-fils, le fils de notre bienveillant ami M. C. A. Geoffrion, quelques conseils sur l'arrangement des fleurs qui devaient orner le jardin de l'hospitalière maison de Vaudreuil où le regretté juge en chef passait tous ses étés.

Cette dernière preuve de tranquillité d'esprit peint l'homme, c'est un trait bien touchant qui indique plus que de longs écrits pourraient le faire toute la bonté et la simplicité de ce grand cœur.

M. A. A. Dorion épousa en 1848 Mlle Trestler, fille du Dr Trestler, de Vaudreuil. Après quelques années d'existence conjugale, il se trouva veuf avec quatre enfants,—un fils, qui mourut jeune et trois filles. L'aînée de ces dernières est la femme de M. C. A. Geoffrion, l'éminent C. R. Le père ne s'est jamais séparé de cette enfant, pas plus d'ailleurs que des autres. Jusqu'à présent il a toujours vécu avec M. et Mme Geoffrion, leurs enfants et ses propres filles non mariées et c'est auprès d'eux qu'il a rendu le dernier soupir, c'est à eux que nous adressons nos bien sincères condoléances.

Ce n'est la vérité qui persuade les hommes, ce sont ceux qui la disent.—NICOLE.

Quand on manque d'idées, on les remplace par des mots.—GUTH.

L'estime et le respect ne sont pas la même chose ; on respecte les situations, on estime que les caractères.—ALEX. DUMAS fils.

L'aumône que l'on fait en pleine santé est de l'or ; celle que l'on fait étant malade, de l'argent ; celle que l'on fait par testament, de cuivre.